



## Communiqué de presse :

28.06.17

### La charte écomobilité en Polynésie française

## **BOUGEZ AUTREMENT, C'EST BON POUR VOUS ET POUR LE FENUA !**

**Engagez-vous dès aujourd'hui sur des actions d'écomobilité en Polynésie française !**

En Polynésie française, **les transports terrestres (33%) et la production d'électricité (36%) concentrent la majorité des émissions de gaz à effets de serres**. Entre pollution de l'air, consommation de carburant et d'espace (stationnement, etc.), embouteillages, bruit, coût financier ; le bilan des transports est assez conséquent et les nuisances engendrées dégradent nos conditions de vie et notre santé.

Aujourd'hui, **la Charte Écomobilité permet de valoriser les actions en faveur de l'écomobilité et des déplacements durables** portées par les acteurs du domaine économique, le secteur public et associatif.

### **Zoom sur l'écomobilité :**

S'inscrivant dans une stratégie d'aménagement des territoires, l'écomobilité est le développement et la gestion de modes de déplacement plus **respectueux de l'environnement, sûrs, sains et accessibles à tous**. Répondent à la définition de l'écomobilité tous les transports alternatifs à la voiture individuelle (marche à pied, vélos, transports en commun...) mais aussi l'optimisation de l'utilisation de la voiture individuelle (autopartage, covoiturage, écoconduite...) et des transports de marchandises (mutualisation logistique, écoconduite...).

### **L'écomobilité offre des bénéfices à plusieurs niveaux :**

- **Pour la santé**, bien sûr, marcher ou faire du vélo quotidiennement sont des activités physiques bénéfiques pour le bien-être et la réduction des risques sanitaires.
- **Pour la sécurité**, la réduction du nombre de voitures en circulation, puis l'adoption de l'écoconduite et la multiplication des usages sur la voirie publique contribuent à réduire les risques d'accidents.
- **Pour lutter contre la vie chère**, l'utilisation des modes de transports doux ou collectifs permet de faire des économies sur plusieurs postes (notes de carburant, entretien et réparations, assurances...).
- **La qualité de vie**, en passant moins de temps dans les embouteillages, en réduisant les nuisances sonores, et en favorisant les espaces publics pour plus de convivialité, de rencontres, et de lien social.
- **Et bien entendu pour l'environnement**, l'écomobilité contribuant à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre et la pollution de l'air.

### **Les 12 thèmes de l'écomobilité :**

1. Autopartage et covoiturage,
2. Écomobilité scolaire (Carapatte ou pédibus),
3. Transports en commun,
4. Modes doux (vélo, marche à pied, roller, skate),
5. Écoconduite
6. Choix et maintenance des véhicules,
7. Limitation des déplacements (télétravail...),
8. Urbanisme, aménagement,
9. Réglementation,
10. Organisation des livraisons de marchandises (optimisation...),
11. Démarche globale sur l'écomobilité (Plan de Déplacement Entreprise...),
12. Communication et événements...

## Comment adhérer à la charte ?

Pour adhérer à la charte, il suffit de s'engager à mettre en place au moins 3 actions parmi la liste non exhaustive de 100 actions réparties dans ces 12 catégories ([cf. fiche 100 actions](#)).

**Les actions peuvent être très simples et peu, voir pas coûteuses**, l'objectif étant de s'inscrire dans une démarche de progression continue sur plusieurs années.

## Une démarche en 6 étapes :

1. Télécharger le dossier d'inscription sur [le site de l'ADEME Polynésie française](#)
2. Choisir 3 actions minimum dans [la liste des 100 actions](#)
3. Obtenir la validation du Comité de Charte Ecomobilité en envoyant son dossier à l'[ADEME Polynésie française](#)
4. Signer [la charte qui valide son engagement](#).
5. Présenter le bilan de ses actions après un an au comité de charte.
6. Renouveler son engagement pour l'année suivante.

Les demandes d'adhésions à la Charte Écomobilité seront étudiées toute l'année au fil de l'eau.

## [Mobilisez -vous pour la Semaine Européenne de la Mobilité : du 16 au 22 septembre 2017](#)

La Semaine de la Mobilité sera l'occasion de mettre en lumière les actions d'écomobilité des différents acteurs.

Les demandes d'adhésions à la charte reçues avant **le 31 août 2017** seront comptabilisées et les porteurs d'action mis en valeur durant la Semaine de la Mobilité du 16 au 22 septembre 2017.

**Contactez l'ADEME Polynésie française,**

**Té : [40 46 84 72](tel:40468472) - e-mail : [ademe.polynesie@ademe.fr](mailto:ademe.polynesie@ademe.fr)  
ou [sonia.bongain@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:sonia.bongain@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)**

---

## L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

**L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou suivez-nous sur [@ademe](#)**